

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA MONETAIRE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA MONETAIRE » (ci-après « **le Fonds** »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Sienna Gestion a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes (ci-après « **l'Opération** ») :

- **Evolution du calendrier de calcul de la valeur liquidative**

A compter de la valeur liquidative du 2 mars 2025, nous vous informons que le calendrier de calcul de la valeur liquidative est modifié. La valeur liquidative sera calculée chaque veille calendaire d'un jour de centralisation des ordres de souscription et de rachat (soit du dimanche au jeudi).

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque ouvré à 12H30 (à l'exception des jours de fermeture Euronext)

Les ordres de souscription ou de rachat centralisés avant 12H30 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative établie la veille et calculée sur la base des cours d'ouverture de la veille (J-1 calendaire).

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération entrera en vigueur sur la valeur liquidative du 2 mars 2025.

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Non
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : Non significatif ¹



Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et sur l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 02/03/2025	A partir du 02/03/2025
Modalités de souscriptions/Rachats		
Fréquence VL	Quotidiennement, selon le calendrier officiel Euronext – Paris SA, à l’exception des jours fériés au sens de l’article L. 3133-1 du Code du travail	Chaque veille calendaire d’un jour de centralisation des ordres de souscription et de rachat

Éléments clés à ne pas oublier pour l’investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l’importance de prendre connaissance des Documents d’Informations Clés (« DIC ») et du prospectus du Fonds qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d’investissement.

Ils sont également disponibles sur simple demande à l’adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION